YVOIR : La Relève

À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacune des listes qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Merci d'avance pour votre temps, nous diffuserons de notre côté les différentes réponses qui nous ont été apportées aux citoyen·ne·s de la commune.

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable.
Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer votre position.
Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Votre liste est-elle favorable à

- Revoir votre Schéma de Développement Communal (SDC) de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, indépendamment de leur affectation actuelle au Plan de Secteur ?

1 2 3

- « La Relève » est objectivement à l'initiative sur ce sujet. La commune d'Yvoir ne s'était jamais emparé de cet outil avant notre arrivée en majorité et les deux autres groupes politiques n'avaient pas jugé bon de lancer cette démarche lorsqu'ils étaient ensemble aux affaires. Il n'existe donc pas encore à ce jour de SDC à Yvoir.
Le conseil communal a voté l'élaboration d'un SDC le 26/10/2020 (voir « deliberations.be » ou l'enregistrement du conseil via Youtube « Commune Yvoir » - time code 6:57 à 13:42).
Lancer cette opération nous permettra à terme d'introduire des demandes de modifications du plan de secteur sur quelques héritages du passé qui nous semblent incohérents (zones à bâtir des Féchères et à Tricointe, à titre d'exemples) pour empêcher durablement l'artificialisation de ces espaces.

- Le Schéma de Développement Territorial régional (SDT) étant passé par là depuis lors, notre SDC doit intégrer ces règles de préservation des espaces verts et non-artificialisation des sols

via, notamment, la définition de « centralités » en dehors desquelles de tels projets ne seront plus possibles ou, à tout le moins fortement découragés : ce dont nous nous réjouissons.
Les centralités proposées par le SDT sont Yvoir et Godinne auxquelles nous souhaitons ajouter Spontin.
- Notre groupe s'est opposé et s'opposera à tous projets de ce type en dehors de toute cohérence urbanistique globale (exception jusqu'ici, donc sur le dossier du Chenois).

- D'ici la révision du SDC, adopter un moratoire de l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts; ce en refusant toute demande de permis sur ces espaces, indépendamment de leur affectation au Plan de Secteur?

  1 2 3

Proposer un tel texte au prochain conseil communal et dès son installation est une excellente idée pour ce qui est des terrains agricoles et forestiers. Ceci enverrait un message fort aux promoteurs potentiels.
Néanmoins, nous avons sélectionné « 2 » parce que la notion d'espaces verts n'est pas définie dans votre question.
S'agissant, par exemple, d'une parcelle non-bâtie au cœur d'un quartier déjà urbanisé, qui respecte les prescrits urbanistiques en vigueur et à venir (densités de population elles aussi à définir dans le SDC, dans et hors des centralités) et qui ne nécessite aucune extension des aménagements collectifs (notamment de voiries), nous ne sommes pas opposés à l'urbanisation de ces parcelles (au demeurant de plus en plus rares sur la commune).

2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Votre liste est-elle favorable à

- Mettre en place de nouvelles mesures ou renforcer les mesures existantes pour lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants. (ex. taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales…) ?

  1 2 3

Une taxe communale sur les logements inoccupés avait déjà été créée sous la précédente législature. Cependant, ce texte restait « symbolique ». Les démarches avec les différents partenaires permettant d'identifier les logements en question et de lancer les démarches ad hoc auprès des propriétaires n'avaient pas été entamées.
Des démarches désormais initiées qu'il faut poursuivre et faire aboutir durant la prochaine législature. Néanmoins, sur ce dossier comme bien d'autres, il ne suffit pas d'une déclaration d'intention pour aboutir et les délais administratifs sont bien souvent frustrants, pour les citoyen(ne)s comme les élu(e)s.

Concernant un partenariat avec une agence immobilière sociale, il convient de communiquer davantage sur l'offre que Lo.G.D.Phi propose mais le partenariat existe déjà bel et bien. Il s'agit là d'un relai pour les particuliers. Plusieurs logements sur la Commune sont d'ailleurs déjà gérés par une AIS.

Les logements « publics » à Yvoir peuvent se classer en trois catégories :

- ceux construits/rénovés et gérés par « la Dinantaise » (inter-communalité) ;
- ceux construits/rénovés par la commune ou le CPAS d'Yvoir ;
- ceux gérés par une AIS.

- Revoir à la hausse les aides financières et les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 **2** **3**

Une fois de plus, La Relève a été à l'initiative sur ces dossiers en développant une politique d'aide à la rénovation (énergétique) des bâtiments via une collaboration avec la fondation CYRYS permettant la mise en place de l'opération « Rénov'Energie » depuis 2019.

Néanmoins, nous avons sélectionné « 2 » car les règles d'urbanisme en matière de rénovation relèvent de la région wallonne et non directement de la commune qui vieille à leur respect et à l'intégration urbanistique globale dans le quartier (administration, CCATM et collège communal). Voir ci-dessous concernant la division de logemments.

- Soutenir une division des logements, contrôlée via les guichets d'aide au logement et le plan de cohésion sociale et subordonnée à un accompagnement technique dans les lieux bien desservis en transports en commun ?

1 **2** **3**

Nous sommes tout à fait favorables à une densification des logements par extension de bâtiments existants et/ou par la division de logements dont la taille ne répond plus au besoin du moment (ex.: villa mosane unifamiliale transformée en plusieurs appartements ou encore ferme ancienne transformée en plusieurs unités de logements. Les nouveaux logements ainsi mis sur le marché doivent bien sûr satisfaire à des normes de qualité (surface, éclairage naturel, etc.).

3. Terres agricoles

Votre liste est-elle favorable à

- Réaliser un recensement et une analyse de l'affectation réelle (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.) des terres agricoles dans la commune, qui inclurait toutes les terres utiles à l'agriculture (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), ainsi qu'une analyse détaillée des affectations non-nourricières des terres (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

1 2 3

Ce travail a été lancé et réalisé cette législature-ci.

Il s'agit là d'un autre sujet sur lequel La Relève est objectivement à l'initiative puisque, là encore, les deux autres groupes politiques n'ont pas réalisé ce travail lorsqu'ils en avaient l'occasion (faute de moyens débloqués pour mener une réelle politique en la matière).

- Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

1 2 3

Là encore, La Relève a été à l'initiative en initiant une politique que nous développons depuis six ans et souhaitons poursuivre et amplifier à l'avenir.

- Terres agricoles publiques : la réforme du cadre légal wallon (2019) a été prise à bras-le-corps par le bourgmestre actuel, en collaboration étroite avec l'administration. Ceci a abouti à un nouveau règlement d'attribution au sein duquel nous avons ajouté un critère d'attribution « production alimentaire en circuit-court (vente à la ferme, etc.) ».

- Plusieurs initiatives de vergers partagés ont vu le jour ces six dernières années – le plus souvent d'initiative associative. Des projets soutenus par la commune : parcelles, matériel, hommes de l'atelier. Nous souhaitons fermement soutenir toutes les initiatives futures.

- Garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

1 2 3

Sur base du cadastre réalisé dont il était question ci-avant, nous avons pris l'initiative de récupérer des parcelles communales agricoles utilisées à d'autres fin pour les réattribuer à des agriculteurs locaux ou y développer des espaces de vergers et potagers au centre des villages. Il s'agit, dans le cas d'espèce, plutôt d'étendre les espaces cultivés sur les terrains où cette affectation est prévue mais non suivie.

4. Biodiversité et espaces verts

Votre liste est-elle favorable à

- Renforcer ou mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (ex. plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public…) ?

1 2 3

Dans ce domaine également, notre présence a enfin permis plusieurs initiatives : la commune d'Yvoir a été lauréate des appels à projets wallons « Maillage Vert & Bleu » (verdurisation du centre d'Yvoir) et « Trame Noire » (réduction de l'éclairage public).
Deux projets que sommes les seuls à avoir soutenu publiquement et sans réserve, confiant dans le fait que la concertation citoyenne permettrait de résoudre positivement les petits problèmes que tout changement provoque.
L'éclairage a également été largement réduit suite à la crise de l'énergie (sur proposition d'ORES) – quelques problèmes et incohérences subsistent, principalement dû à l'organisation « physique » du réseau.
Dans tous les cas, notre approche sur ces dossiers est a priori positive mais sans doctrine : l'adaptation aux réalités du terrain en concertation avec les riverain(e)s étant une nécessite.
Des initiatives de préservation des espaces naturels et du vivant ont également été prises mais de manière trop limitée à ce stade, principalement portées par des partenaires extérieurs (passionnés, associations locales, DNF ou contrat rivière).

- Garantir l'accès aux espaces verts publics pour tou·te·s, en protégeant et en développant les espaces naturels et ouverts au cœur et à la périphérie des agglomérations ?

1 2 3

La prise de position est aisée et sans doute partagée par tous sur ce point. Nos villages étant tous bordés de forêts et parcourus de sentiers et chemins divers, l'accès à des espaces naturels ouverts en périphérie est garanti de fait.
Quant au développement d'espaces verts publics au cœur des villages, ceux-ci existent également depuis bien longtemps. L'enjeu étant ici plutôt de les entretenir et de les pérenniser (notamment en plantant des arbres qui prendront le relai dans les prochaines années). Le village d'Yvoir, plus densément urbanisé, va bénéficier de la réalisation du « maillage vert et bleu » dans les prochaines années (voir ci-dessus).

5. Démocratie / Accès à l'information

Votre liste est-elle favorable à

- Améliorer l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

1 2 3

Depuis 6 ans, La Relève s'est activement mobilisée pour permettre d'améliorer l'accès à l'information de chaque citoyen(ne) via la multiplication de canaux d'information. Quelques exemples de ces dernières années :

- ➔ Site internet communal enfin « actualisé » et comportant un onglet « enquêtes publiques ».
- ➔ Modification des horaires d'accès au public (adaptation aux horaires de travail des citoyen(ne)s).
- ➔ Réunions d'information plus nombreuses que jamais lors de travaux dans les villages.
- ➔ Publication de toutes les décisions du conseil communal sur « deliberations.be ».

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

1 2 3

Nous avons développé depuis six ans une culture de l'information et de la communication à Yvoir. Revenant de très loin en la matière, nous sommes fiers des étapes déjà franchies (voir ci-après) bien que la situation actuelle ne soit pas satisfaisante et que, notamment, la co-construction des projets dès « l'étape 0 » n'ait pas encore été mise en place.

Il s'agit bien là de l'étape suivante que nous voulons (et devons) mettre en place pour faire vivre la démocratique locale. Nous nous engageons à informer, consulter et échanger avec les riverain(e)s et les différents partenaires concernés tout nouveau projet avant même un premier vote au conseil communal et/ou la désignation d'un bureau d'étude.

En plus des points cités ci-dessus, quelques exemples des actions que nous avons mises en place et qui illustrent le chemin parcouru :

- la création d'un « tour des villages » à mi-mandat – du jamais vu à Yvoir – pour informer et permettre aux citoyen(ne)s de réagir et d'interpeler le collège – une initative à répéter tous les deux ans ;
- la création de la page facebook communale gérée par l'administration ;
- le bulletin communal qui a fait peau neuve et s'est ouvert à l'administration et à la minorité ;
- l'enregistrement et la diffusion des conseils communaux ;
- la promotion puis l'accueil positif et sérieux à la fois de nombreuses interpellations citoyennes dont nous nous réjouissons.

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen·ne·s de la commune à chaque étape de la procédure ?

1 2 3

C'est une démarche qui a déjà été lancée cette législature puisqu'une réunion publique a été proposée à Yvoir en vue de construire un état des lieux de la commune.
De même, dans le cadre des réformes apportées par le schéma de développement territorial de la région wallonne, les Yvoirien(ne)s ont été invité à se positionner sur les centralités envisagées dans le SDC.
Il convient de continuer à informer et à consulter les citoyen(ne)s lors de chaque prochaine étape d'élaboration du SDC.